

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

visant les actions ordinaires et les obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») de la société

FNAC DARTY

Initiée par

EP FR HoldCo a.s.

Présentée par



BNP PARIBAS



CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK



SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

Banque présentatrice

Banque présentatrice et
garante

Banque présentatrice

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE EP FR HOLDCO



Le présent document relatif aux autres informations notamment juridiques, financières et comptables de la société EP FR HoldCo a.s. (ci-après « **EP FR HoldCo** » ou l'« **Initiateur** ») a été déposé auprès de l'AMF le 7 mai 2026, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n° 2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de EP FR HoldCo.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat initiée par EP FR HoldCo, visant les actions ordinaires et OCEANE de Fnac Darty, visée par l'AMF le 7 mai 2026, sous le visa n° 26-128, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Fnac Darty (www.fnacdarty.com) et peuvent également être obtenus sans frais auprès de l'Initiateur (Pařížská 130/26, 110 00 Prague) et de BNP Paribas, 16 boulevard des Italiens 75009 Paris ; Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, 12 Place des Etats Unis, CS 70052, 92547 Montrouge - Cedex ; Société Générale, GLBA/IBD/ECM/SEG, 75886 Paris Cedex 18.

Un communiqué de presse sera diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	4
2.	PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR	7
2.1.	Informations générales concernant l'Initiateur.....	7
2.1.1.	<i>Dénomination sociale</i>	7
2.1.2.	<i>Siège social</i>	8
2.1.3.	<i>Formes et nationalités</i>	8
2.1.4.	<i>Registre du commerce</i>	8
2.1.5.	<i>Date d'immatriculation et durée</i>	8
2.1.6.	<i>Exercice social</i>	8
2.1.7.	<i>Objet social</i>	8
2.1.8.	<i>Approbation des comptes</i>	8
2.1.9.	<i>Dissolution et liquidation</i>	9
2.2.	Informations générales relatives au capital social de l'Initiateur	9
2.2.1.	<i>Capital social</i>	9
2.2.2.	<i>Forme des actions</i>	9
2.2.3.	<i>Droits et obligations attachés aux actions</i>	9
2.2.4.	<i>Transfert des actions</i>	9
2.2.5.	<i>Autres titres / droits donnant accès au capital</i>	9
2.2.6.	<i>Répartition du capital</i>	9
2.2.7.	<i>Description des accords portant sur le capital social de l'Initiateur</i>	9
2.3.	Direction, décisions des associés et commissariat aux comptes de l'Initiateur	10
2.3.1.	<i>Conseil d'administration</i>	10
2.3.2.	<i>Président du Conseil d'administration</i>	10
2.3.3.	<i>Pouvoirs du Conseil d'administration</i>	10
2.3.4.	<i>Rémunération des administrateurs</i>	11
2.3.5.	<i>Conseil de surveillance</i>	11
2.3.6.	<i>Président du Conseil de surveillance</i>	11
2.3.7.	<i>Pouvoirs du Conseil de surveillance</i>	11
2.3.8.	<i>Rémunération des membres du Conseil de surveillance</i>	12
2.3.9.	<i>Décisions des associés</i>	12
2.3.10.	<i>Commissaires aux comptes</i>	12

2.4.	Description de l'activité de l'Initiateur	12
2.4.1.	<i>Evènements exceptionnels et litiges significatifs</i>	12
2.4.2.	<i>Effectifs</i>	12
2.5.	Contrôle de l'Initiateur	12
2.6.	EP Group – actionnaire de contrôle de l'Initiateur	12
3.	INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE L'INITIATEUR.....	13
3.1.	Données financières sélectionnées	13
3.2.	Frais et financement de l'Offre	13
3.3.	Modalités de financement de l'Offre	14
4.	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRÉSENT DOCUMENT.....	14

1. PREAMBULE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 5 de l'instruction n° 2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition, par EP FR HoldCo a.s., une société par actions de droit tchèque (*akciová společnost*), ayant son siège social situé Pařížská 130/26, 110 00 Prague, enregistrée au registre de commerce de Prague sous le numéro 243 99 990 (ci-après « **EP FR HoldCo** » ou l'« **Initiateur** ») contrôlée ultimement par Monsieur Daniel Křetínský, dans le cadre de son offre publique d'achat (l'« **Offre** »), aux termes de laquelle l'Initiateur propose de manière irrévocable **(i)** aux actionnaires de Fnac Darty, une société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé 9, rue des Bateaux-Lavoirs, ZAC Port d'Ivry, 94200 Ivry-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 055 800 296 (la « **Société** » ou « **Fnac Darty** » et avec ses filiales directes ou indirectes, le « **Groupe** »), et dont les actions sont cotées sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0011476928, mnémonique « Fnac » (les « **Actions** »), d'acquérir en numéraire la totalité de leurs Actions (sous réserve des exceptions ci-dessous) au prix de trente-six euros (36 euros) par Action (dividende 2026 au titre de l'exercice 2025 attaché) (le « **Prix de l'Offre par Action** ») et **(ii)** à tous les porteurs d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes de la Société émises le 23 mars 2021 et négociées sur le système multilatéral de négociation Euronext Access (« **Euronext Access** ») sous le code ISIN FR0014002JO2 (les « **OCEANE** ») d'acquérir en numéraire la totalité de leurs OCEANE au prix de quatre-vingt-un euros et douze centimes (81,12 euros¹) par OCEANE, (le « **Prix de l'Offre par OCEANE** »).

Sur la base du nombre d'Actions composant le capital de la Société (29.682.146 Actions au 30 avril 2026), le prix de l'Offre par Action (36,0 €) valorise les capitaux propres de la Société à environ 1.070 m€.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Société Générale, agissant en tant qu'établissements présentateurs (ci-après, les « **Établissements Présentateurs** ») ont déposé le projet d'Offre et le projet de Note d'Information auprès de l'AMF le 10 mars 2026, étant précisé que seul Crédit Agricole Corporate and Investment Bank garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre a fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF emportant visa de la Note d'Information et de la note en réponse de la Société en date du 7 mai 2026.

L'Offre revêt un caractère volontaire et sera réalisée selon la procédure normale, conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF et sera ouverte pendant une période allant du 12 mai 2026 au 1^{er} septembre 2026, sans préjudice de l'éventuelle réouverture de l'Offre par l'AMF conformément à l'article 232-4 du règlement général de l'AMF.

¹ En prenant pour hypothèse une période d'intérêts courant du 23 mars 2026 au 7 septembre 2026, date indicative pour le règlement-livraison de la période d'acceptation initiale de l'Offre. Le prix de l'Offre par OCEANE sera ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction de la date de règlement-livraison définitive de la période d'acceptation initiale.

À la date de la Note d'Information, l'Initiateur ne détient directement aucune action de la Société mais détient, par voie d'assimilation via son affiliée, la société VESA Equity Investment S. à r.l.² (« **VESA Equity Investment** ») (agissant de concert avec l'Initiateur), 8.446.050 Actions et autant de droits de vote représentant 28,45 %³ du capital et des droits de vote théoriques de la Société. L'Initiateur ne détient pas, directement ou indirectement, seul et de concert, ou par assimilation, d'OCEANE.

L'Offre porte sur :

- (i) la totalité des Actions en circulation, non détenues de concert par l'Initiateur (via son affiliée, Vesa Equity Investment, qui détient 8.446.050 Actions représentant 28,45% du capital de la Société), à l'exception des Actions suivantes :
 - les Actions auto-détenues par la Société, soit, à la connaissance de l'Initiateur et à la date du Projet de Note d'Information, 574.304 Actions, que le Conseil d'administration de la Société a décidé de ne pas apporter à l'Offre ; et
 - les Actions Indisponibles du Dirigeant (tel que ce terme est défini à la Section 2.3.1 de la Note d'Information), soit, à la connaissance de l'Initiateur et à la date des présentes, un maximum de 19.659 Actions émises mais juridiquement indisponibles, étant précisé que les Actions Indisponibles du Dirigeant sont couvertes par un Accord de Liquidité (tel que décrit à la Section 1.3.1 de la Note d'Information) et assimilées aux Actions détenues par l'Initiateur pour les besoins du calcul du Seuil de Caducité (tel que ce terme est défini à la Section 2.5.1 de la Note d'Information) ;(les « **Actions Exclues** »), l'Offre portant ainsi sur environ 69,5% du capital de la Société,
- (ii) la totalité des Actions qui pourraient être émises avant la date estimée de clôture de l'Offre (et, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, tel que ce terme est défini à la Section 2.11 de la Note d'Information) incluant :
 - les Actions Gratuites dont la période d'acquisition arriverait à échéance avant la date estimée de clôture de l'Offre, soit à la connaissance de l'Initiateur et à la date de la Note d'Information, un nombre maximum de 380.225 Actions nouvelles ; et
 - la totalité des Actions qui pourraient être émises avant la date estimée de clôture de l'Offre (et, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, tel que ce terme est défini à la Section 2.11 de la Note d'Information) dans le cadre de la conversion des OCEANE, soit à la connaissance de l'Initiateur et à la date de la Note d'Information, un nombre maximum de 705.686 Actions nouvelles⁴,

² Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ultimement contrôlée, comme EP FR HoldCo, par Monsieur Daniel Křetínský.

³ Comme indiqué dans la déclaration AMF 226C0067, VESA Equity Investment détient également par assimilation 2.789 actions et droits de vote au titre d'un contrat « cash-settled share forward ». En incluant, cette détention par assimilation, VESA Equity Investment détient au total 8.448.839 actions et droits de vote et 28,46% du capital et droits de vote. Sur la base d'un nombre d'actions et de droits de vote théoriques égal à 29.682.146 au 28 février 2026, conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

⁴ Sur la base du ratio de conversion ajusté suivant : 1,251 (en fonction d'une ouverture de l'Offre le 12 mai 2026).

soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date de la Note d'Information, un nombre total maximum d'Actions en circulation visées par l'Offre égal à 20.642.133 Actions⁵ pouvant être portées à 21.728.044 en cas d'émission d'Actions nouvelles pendant la période d'Offre. L'acquisition au Prix de l'Offre par Action de l'intégralité des actions en circulation et des Actions Gratuites dont la période d'acquisition arriverait à échéance avant la date estimée de clôture de l'Offre, représenterait un montant total d'environ 756,8 m€.

- (iii) toutes les OCEANE en circulation soit à la connaissance de l'Initiateur à la date du Projet de Note d'Information, 564.098 OCEANE.

L'acquisition au Prix de l'Offre par OCEANE de l'intégralité des OCEANE représenterait un montant total d'environ 45,8 m€ soit avec le montant susmentionné de 756,8 m€ pour l'acquisition des actions, un montant total de 803 m€.

En tant que de besoin, il est précisé que ne seront pas visées par l'Offre les Actions attribuées gratuitement dont la période d'acquisition expirera après la date estimée de clôture de l'Offre (et, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, tel que ce terme est défini à la Section 2.11 de la Note d'Information), ce qui concerne :

- a) un maximum de 197.696 Actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2024-001 dont la période d'acquisition n'aura pas expiré avant la date estimée de clôture de l'Offre (les « **Actions Gratuites 2024-001** ») ;
- b) un maximum de 312.782 Actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2024-002 dont la période d'acquisition n'aura pas expiré avant la date estimée de clôture de l'Offre (les « **Actions Gratuites 2024-002** ») ;
- c) un maximum de 31.650 Actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2024-003 dont la période d'acquisition n'aura pas expiré avant la date estimée de clôture de l'Offre (les « **Actions Gratuites 2024-003** ») ;
- d) un maximum de 24.000 Actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2025-001 dont la période d'acquisition n'aura pas expiré avant la date estimée de clôture de l'Offre (les « **Actions Gratuites 2025-001** ») ;
- e) un maximum de 32.500 Actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2025-002 dont la période d'acquisition n'aura pas expiré avant la date estimée de clôture de l'Offre (les « **Actions Gratuites 2025-002** ») ;

⁵ Correspond au total de 29.682.146 Actions émises au 30 avril 2026, déduction faite :

- des 8.446.050 Actions détenues par l'Initiateur par assimilation ;
- des 574.304 Actions auto-détenues ; et
- des 19.659 Actions Gratuites Indisponibles du Dirigeant.

- f) un maximum de 491.223 Actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2025-003 dont la période d'acquisition n'aura pas expiré avant la date estimée de clôture de l'Offre (les « **Actions Gratuites 2025-003** ») ;
- g) un maximum de 8.917 Actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2025-004 dont la période d'acquisition n'aura pas expiré avant la date estimée de clôture de l'Offre et qui sont soumises à une période de conservation additionnelle de deux ans (les « **Actions Gratuites 2025-004** ») ; et
- h) un maximum de 11.721 Actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2025-005 dont la période d'acquisition n'aura pas expiré avant la date estimée de clôture de l'Offre et qui sont soumises à une période de conservation additionnelle d'un an (les « **Actions Gratuites 2025-005** »).

(ensemble les « **Actions Gratuites en Période d'Acquisition** », et avec les Actions Indisponibles du Dirigeant, les « **Actions Gratuites** »)

À l'exception des Actions Gratuites en Période d'Acquisition et des OCEANE, il n'existe, à la date de la Note d'Information et à la connaissance de l'Initiateur, aucun autre titre de capital ni aucun autre instrument ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

L'Initiateur n'a procédé à aucune acquisition d'Actions au cours des douze derniers mois, étant précisé que son affiliée, VESA Equity Investment, entité avec laquelle l'Initiateur agit de concert, a acquis 868 actions au prix unitaire de 24,198 euros le 7 avril 2025, 38.402 au prix unitaire de 28,430 euros le 17 octobre 2025, 6.319 au prix unitaire de 28,350 euros le 20 octobre 2025 et 24.694 au prix unitaire de 28,910 euros le 22 octobre 2025.

Le 14 janvier 2026, VESA Equity Investment a déclaré un ajustement à 2.789 Actions, en date du 29 décembre 2025, du nombre d'actions effectivement couvertes par le contrat « cash-settled share forward » à dénouement en espèces qui portait initialement sur un maximum de 612.244 Actions.

Le contexte et les termes de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information.

L'Offre est faite exclusivement en France ainsi que cela est mentionné à la section 2.15 « *Restrictions concernant l'Offre à l'étranger* » de la Note d'Information.

2. PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR

2.1. Informations générales concernant l'Initiateur

2.1.1. Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est EP FR HoldCo a.s.

2.1.2.Siège social

Le siège social de EP FR HoldCo est situé Pařížská 130/26, 110 00 Prague, République tchèque.

2.1.3.Formes et nationalités

L'Initiateur est une société par actions de droit tchèque (*akciová společnost*).

2.1.4.Registre du commerce

L'Initiateur est enregistré au registre de commerce de Prague sous le numéro 243 99 990.

2.1.5.Date d'immatriculation et durée

L'Initiateur a été constitué le 19 janvier 2026 et immatriculé le 22 janvier 2026.

La durée de l'Initiateur est indéfinie.

2.1.6.Exercice social

L'exercice social de EP FR HoldCo commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice social de EP FR HoldCo a débuté à la date de l'immatriculation de la société et se terminera le 31 décembre 2026.

2.1.7.Objet social

Conformément à l'article 4 des statuts de EP FR HoldCo, la société a pour objet la détention et gestion des participations dans des filiales.

2.1.8.Approbation des comptes

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration prépare les états financiers.

Il dresse le bilan décrivant les éléments actifs et passifs, le compte de résultat récapitulant les produits et les charges de l'exercice, ainsi que de l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Le Conseil d'administration publie les informations essentielles figurant dans les états financiers, à savoir : les immobilisations, les actifs circulants, les capitaux propres, les emprunts et dettes, le total de l'actif, le total du passif, le résultat de la période en cours avant impôt et après impôt.

Le Conseil d'administration établit le rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé et l'explication des changements significatifs survenus entre le début et la fin de l'exercice concerné.

Les comptes annuels sont approuvés par l'assemblée générale dans un délai de 6 mois à compter de la clôture de l'exercice.

2.1.9.Dissolution et liquidation

Hors les cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, il y aura dissolution de EP FR HoldCo par décision de l'assemblée générale.

2.2. Informations générales relatives au capital social de l'Initiateur

2.2.1.Capital social

A la date de la Note d'Information le capital social de EP FR HoldCo est 4.000.000 couronnes tchèques (soit environ 160.000 euros).

2.2.2.Forme des actions

Les actions émises par EP FR HoldCo sont des actions nominatives sous forme de certificats.

2.2.3.Droits et obligations attachés aux actions

Les actionnaires ont le droit d'assister aux assemblées générales et d'y voter. Les droits de vote sont attachés aux actions. Chaque action donne droit à une voix.

Chaque action ordinaire donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires ne sont pas responsables du passif social.

2.2.4.Transfert des actions

Les actions de EP FR HoldCo sont librement cessibles.

Le transfert des actions est opposable à EP FR HoldCo par la notification du transfert et du nouvel actionnaire à EP FR HoldCo, ainsi que par la présentation des actions dûment endossées.

2.2.5.Autres titres / droits donnant accès au capital

A la date du présent document : néant.

2.2.6.Répartition du capital

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
EP Group, a.s. ⁽¹⁾	2,240.001	56 % (plus une action)
J&T CAPITAL PARTNERS, a.s. ⁽²⁾	1,759.999	44 % (moins une action)
Total	4.000.000	100

1. société de droit tchèque contrôlée par EP Investment S. à r.l., société de droit luxembourgeois, mère du Groupe EP (le « **Groupe EP** »), elle-même contrôlée par Monsieur Daniel Křetínský.

2. société d'investissement de droit tchèque, partenaire financier de longue date du Groupe EP.

2.2.7.Description des accords portant sur le capital social de l'Initiateur

Néant.

2.3. Direction, décisions des associés et commissariat aux comptes de l'Initiateur

2.3.1. Conseil d'administration

Conformément à l'article 9 des statuts de EP FR HoldCo, le Conseil d'administration est l'organe de gouvernance de la société⁶.

Le Conseil d'administration est composé de 4 administrateurs. Ces administrateurs sont élus et révocables par l'assemblée générale statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés. La durée du mandat des administrateurs est de 20 ans.

À moins que le nombre de membres du Conseil d'administration ne soit tombé en dessous de la moitié, le Conseil d'administration peut nommer des membres en remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Les résolutions du Conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des membres présents. Chaque membre du Conseil d'administration dispose d'une voix.

Le Conseil d'administration de l'Initiateur est composé de :

- Monsieur Daniel Křetínský (Président du Conseil d'administration) ;
- Monsieur Marek Spurný ;
- Monsieur Pavel Horský ; et
- Monsieur Branislav Miškovič.

2.3.2. Président du Conseil d'administration

Les administrateurs élisent et révoquent un Président du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil et veille au bon fonctionnement de l'organe. Le Président peut engager un processus décisionnel dans le cadre et en dehors des réunions.

En cas de partage égal des voix, la voix du Président du Conseil d'administration est prépondérante.

2.3.3. Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration dirige la société, agit au nom de la société et gère toutes les opérations quotidiennes.

La société est représentée dans les rapports avec les tiers par 2 administrateurs agissant conjointement.

⁶ En pratique le Conseil d'administration est assimilable à un directoire dans une société anonyme dualiste de droit français.

2.3.4.Rémunération des administrateurs

Les membres du Conseil d'administration dont le Président peuvent recevoir une rémunération en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à leurs fonctions par la conclusion d'un contrat de mandat approuvé par décision de l'assemblée générale.

2.3.5.Conseil de surveillance

Conformément à l'article 10 des statuts de EP FR HoldCo le Conseil de surveillance est l'organe de de contrôle de la société.

Le Conseil de surveillance est composé de 3 membres. Ces membres sont élus et révocables par l'assemblée générale statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés. La durée du mandat des membres du Conseil de surveillance est de 20 ans.

À moins que le nombre de membres du Conseil de surveillance ne soit tombé en dessous de la moitié, le Conseil de surveillance peut nommer des membres en remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Les résolutions du Conseil de surveillance sont adoptées à la majorité des voix des membres présents. Chaque membre du Conseil de surveillance dispose d'une voix.

Le Conseil de surveillance de l'initiateur est composé de :

- Monsieur Petr Sekanina ;
- Monsieur Adam Tomis ; et
- Monsieur Libor Kaiser.

2.3.6.Président du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance élisent et révoquent un Président du Conseil de surveillance.

Le Président du Conseil de surveillance organise et dirige les travaux du conseil et veille au bon fonctionnement de l'organe. Le Président peut engager un processus décisionnel dans le cadre et en dehors des réunions.

En cas de partage égal des voix, la voix du Président du Conseil de surveillance est prépondérante.

2.3.7.Pouvoirs du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance contrôle la gestion de la société par la Conseil d'administration, veille aux intérêts de la société et des actionnaires, examine les comptes annuels, formule une recommandation à l'assemblée générale sur l'approbation des comptes et l'affectation du résultat.

Le Conseil de surveillance ne peut pas gérer la société et la représenter dans les rapports avec les tiers.

2.3.8.Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance dont le Président peuvent recevoir une rémunération en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à leurs fonctions par la conclusion d'un contrat de mandat approuvé par décision de l'assemblée générale.

2.3.9.Décisions des associés

La collectivité des associés décide notamment :

- des modifications des statuts ;
- des modifications du capital social ;
- de l'approbation des comptes annuels et de l'affectation des bénéfices ;
- de la nomination ou de la révocation des administrateurs ;
- de la nomination ou de la révocation des membres du Conseil de surveillance ;
- de la dissolution et liquidation de la société.

2.3.10. Commissaires aux comptes

La société EP FR HoldCo n'a pas de commissaire aux comptes.

2.4. Description de l'activité de l'Initiateur

EP FR HoldCo exerce une activité de holding.

2.4.1.Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige significatif ou fait exceptionnel, autre que l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptibles d'avoir une incidence sur son activité, son patrimoine, ses résultats ou sa situation financière.

2.4.2.Effectifs

A la date du présent document EP FR HoldCo n'emploie pas de salarié.

2.5. Contrôle de l'Initiateur

A la date de la Note d'Information, EP FR HoldCo est contrôlée, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, par EP Group et au plus haut niveau par Monsieur Daniel Křetínský.

2.6. EP Group – actionnaire de contrôle de l'Initiateur

La société EP FR HoldCo est directement contrôlée par la société EP Group laquelle est à la tête d'un groupe privé de premier plan actif en Union Européenne et au Royaume-Uni. Initialement ancré dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures, EP Group et ses filiales se sont stratégiquement

diversifiés autour de quatre piliers d'activité clés : la logistique, le commerce de gros et de détail alimentaire, les médias et le commerce en ligne.

Sur la base des derniers états financiers consolidés publiés pour l'exercice 2024, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 27,5 milliards d'euros et un EBITDA sous-jacent de 3,6 milliards d'euros, générant un flux de trésorerie disponible de 1,7 milliard d'euros. Au 31 décembre 2024, la dette nette du Groupe s'élevait à -208 millions d'euros (la trésorerie et les équivalents de trésorerie excédaient les emprunts) et le total des actifs atteignait 40,5 milliards d'euros.

Monsieur Daniel Křetínský est le président du conseil d'administration d'EP Group.

Plus d'information sont disponibles sur le site internet d'EP Group : www.epgroup.eu/en.

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE L'INITIATEUR

3.1. Données financières sélectionnées

EP FR HoldCo a été immatriculée le 22 janvier 2026. Son premier exercice social sera clos le 31 décembre 2026.

Bilan simplifié

Le tableau ci-dessous contient à titre indicatif les données financières sélectionnées correspondant au bilan de EP FR HoldCo le 22 janvier 2026 :

Actif – Montants nets en CZK	22/01/2026	Passif – Montants nets en CZK	22/01/2026
Immobilisations incorporelles		Capital	2.000.000
Immobilisations corporelles		Primes	
Immobilisation financières		Réserves	
Actif Immobilisé		Report à nouveau*	
Autres créances		Résultat	
Valeurs mobilières de placement		Capitaux propres	
Charges constatées d'avance		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Disponibilités	2.000.000	Dettes associés	
Actif circulant		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Charges à répartir		Autres dettes	
Total actif		Total passif	

3.2. Frais et financement de l'Offre

Le montant global des honoraires, frais et dépenses externes engagés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les honoraires et autres frais relatifs à ses différents conseillers juridiques, financiers et comptables et tous autres experts et consultants, est estimé à environ 6 millions d'euros (hors taxes).

Par ailleurs, s'ajouteront à ces frais les éventuels droits d'enregistrement visés à l'article 726 du code général des impôts qui pourraient être dus par l'Initiateur sur les Actions apportées à l'Offre.

3.3. Modalités de financement de l'Offre

L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des titres visés par l'Offre représenterait, sur la base du prix d'Offre par Action et du prix de l'Offre par OCEANE, un montant maximal de 803 millions d'euros (hors frais divers et commissions). Le financement (i) de l'acquisition de la totalité des titres visés par l'Offre, et (ii) des frais liés à l'Offre, est intégralement assuré sans recours à un endettement financier externe.

4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRÉSENT DOCUMENT

« Nous attestons que le document contenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société EP FR HoldCo, qui a été déposé le 7 mai 2026 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant le jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction n° 2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition (telle que modifiée en date du 21 avril 2021), dans le cadre de l'Offre. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

EP FR HoldCo
représentée par Branislav Miškovič, membre du Conseil d'administration
et par Pavel Horský, membre du Conseil d'administration